

—
CODE DE TRANSPARENCE
—

SCPI TRANSITIONS EUROPE



I. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

1.1 Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

Arkéa Real Estate Investment Management (Arkéa REIM) est la société de gestion du fonds Transitions Europe.

1.2 Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

La Société de Gestion a créé les fonds Territoires Avenir et Transitions Europe, respectivement labellisé ISR depuis juin 2022 et novembre 2022 ainsi que la SCPI MomenTime labellisé ISR depuis novembre 2024. En mai 2025 la société de gestion a obtenu le renouvellement du label ISR de Territoires Avenir pour un second cycle de trois ans.

Arkéa REIM inscrit son action au sein de quatre grandes transitions (transitions sociétale, économique, innovation stratégique et environnementale) en France et en Europe (notamment Benelux, Allemagne, Espagne, Pays-Bas et Italie). Arkéa REIM a défini des thèmes porteurs, par leur envergure, leur potentiel, de croissance, leur ambition. Ces thèmes sont identifiés en amont par Arkéa REIM, en cohérence avec la trajectoire "Immobilier durable" du groupe Crédit Mutuel ARKEA (dont Arkéa REIM est une filiale), comme porteurs de valeur ajoutée pour les investisseurs et les épargnants.

Convaincue que la prise en compte des critères extra-financiers contribuera à une meilleure attractivité locative des immeubles, une préservation de la liquidité des actifs et une performance financière des fonds immobiliers à moyen et long terme, Arkéa REIM adopte un positionnement ISR par conviction et par construction.

A ce titre, l'ensemble des produits d'Arkéa REIM, ouverts au grand public dans le cadre d'une commercialisation en direct ou par l'intermédiaire de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, intègre la prise en compte de critères ESG (« E » pour Environnement, « S » pour Social, « G » pour Gouvernance). Ces critères sont intégrés dans une grille ESG qui permet d'analyser les caractéristiques de chaque actif immobilier sur le plan de sa performance environnementale, sociale et en matière de gouvernance. Les critères couvrent la période allant de l'acquisition à l'éventuelle cession de chaque bien immobilier.

En revanche, les produits de type clubs deals ou dédiés, destinés à un nombre restreint d'investisseurs, ne font pas la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales.

1.3 Comment le fonds a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Arkéa REIM s'est engagé dans la labellisation ISR de Transitions Europe. L'ensemble des documents liés à cette labellisation sont mis à disposition sur le site internet et régulièrement mis à jour (Code de Transparence, Politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes ...).

1.4 Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Transitions Europe structure un portefeuille immobilier diversifié prenant en compte les mutations profondes du marché immobilier. Généralisation du télétravail, e-commerce, développement de logistique, vieillissement de la population sont autant de transitions qui créent de nouvelles habitudes et de nouveaux besoins. Arkéa REIM a identifié 4 grandes transitions auxquelles l'immobilier doit faire face :

- Une transition sociétale impliquant un changement des modes de vie ;
- Une transition économique d'une société de détention vers une société d'usage ;
- Une transition d'innovation stratégique dans les domaines numériques ;
- Une transition environnementale pour faire face aux enjeux du dérèglement climatique.

Ces transitions impacteront les actifs immobiliers de façon durable et irrémédiable.

La stratégie d'investissement de la SCPI Transitions Europe a pour but d'accompagner ces transitions pour construire un portefeuille résilient. La conviction d'Arkéa REIM est que ces critères d'ordres extra-financier permettront d'assurer la performance financière de demain car ils préserveront la liquidité des actifs en les rendant plus attractifs pour les potentiels locataires.

1.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

La conviction d'Arkéa REIM est que l'investissement responsable doit être l'affaire de tous au sein de la société de gestion. Ainsi toutes les fonctions clés d'Arkéa REIM y sont impliquées.

- La société de gestion dispose d'un référent ESG unique qui contrôle l'ensemble des processus liés à l'activité d'investissement responsables.
- L'équipe de gestion est la garante que l'analyse ESG de chaque actif a bien été menée et est conforme à la stratégie du véhicule. Elle s'assure avec l'équipe Marketing Communication de la complétude et de l'exhaustivité des reportings financiers et extra-financiers.
- La société de gestion peut faire appel à des asset managers externes pour l'assister dans la phase d'acquisition des actifs. Les asset managers sont alors responsables de la collecte des données et de l'analyse ESG de chacun des actifs.
- Le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne s'assure de contrôler que les procédures sont bien respectées et que les exigences du label ISR sont bien prises en compte.

1.6 Quels sont les moyens internes ou externes utilisés par la société de gestion pour conduire et prendre en compte l'analyse ESG ?

Lors de chaque acquisition, la performance ESG de chaque actif est notée selon une grille d'analyse de 42 critères mise au point par Arkéa REIM. Cette grille permet de donner une note de 0 à 100 à chaque actif et servira de base à l'ensemble de la stratégie ISR menée par Transitions Europe. Des auditeurs techniques externes pourront être utilisés pendant la phase de due diligence pour compléter l'information fournie par le vendeur.

Chaque année, l'équipe de gestion supervisera la mise à jour de la notation notamment grâce aux informations fournies par les assets managers et les property managers.

1.7 Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Du fait de son appartenance au groupe Crédit Mutuel Arkéa, Arkéa REIM participe aux initiatives du groupe en faveur de la durabilité dans le secteur financier. Le groupe **Crédit Mutuel Arkéa** est notamment membre du Pacte mondial des Nations unies et a renforcé ses engagements en matière de durabilité en prenant des mesures concrètes :

- La signature des Principes for Responsible Banking de l'UNEP FI en 2021 ;
- L'engagement dans la Net Zero Banking Alliance ("NZBA") en 2022 ;
- Le soutien au CDP (ex "Carbon Disclosure Project") et réponse au questionnaire CDP ;
- Le soutien à la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) et publication d'un rapport TCFD annuel ;
- L'engagement au sein de l'initiative dédiée à la biodiversité "Finance For Biodiversity Pledge.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est par ailleurs membre de l'OID (Observatoire de l'Immobilier Durable) et participe à ce titre aux partages des bonnes pratiques en matière ESG, à la capitalisation et au remplissage des bases de données et indicateurs liées à ses activités.

Arkéa REIM est signataire des UNPRI depuis 2023 et est également membre de l'ASPIM, Association française des Sociétés de Placement Immobilier. Elle assiste et participe à ce titre à différentes réunions et groupes de travail, comme la commission ISR, et les Groupe de travail ISR et finance durable.

1.8 Quel est l'encours total des fonds immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR ?

Au 31/12/2024, la société de gestion gère 2 fonds labélisés ISR (Territoires Avenir et Transitions Europe) pour un encours immobiliers total de fonds gérés selon une démarche ISR de 993 564 214 €. Par ailleurs, la société de gestion gère un fonds labélisé Luxflag ESG (Silver Avenir).

1.9 Quel est le pourcentage des encours immobiliers de la société de gestion gérés selon une démarche ISR rapporté aux encours immobiliers totaux sous gestion ?

39 % du patrimoine sous gestion est labellisé ISR, par l'intermédiaire des fonds Transitions Europe et Territoires Avenir (donnée exprimée en % des encours gérés au 31/12/2024).

1.10 Quels sont les fonds ISR ouverts au public, gérés par la société de gestion ?

Territoires Avenir, créé en mars 2022 et labellisé ISR, exclusivement commercialisé via des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, a été le premier fonds grand public d'Arkéa REIM. Transitions Europe, lancé en janvier 2023, puis MomenTime lancé en janvier 2025 ont marqué l'élargissement de l'offre ISR avec des fonds directement accessibles aux investisseurs particuliers.

II. DONNEES GENERALES SUR LE(S) FONDS ISR IMMOBILIERS PRESENTEE(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

2.1 Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du / des fonds ?

La SCPI Transitions Europe vise à capter les opportunités offertes par les cycles immobiliers tout en intégrant une gestion résolument engagée sur les enjeux environnementaux et sociaux. Son ambition : bâtir un portefeuille résilient et durable, en phase avec les défis de demain.

La conviction d'ARKEA REIM est que la prise en compte des critères extra-financiers contribuera à une meilleure attractivité locative des immeubles, préservant ainsi la liquidité des actifs et la performance la liquidité des actifs et la performance financière du fonds à moyen et long terme.

« Les contributions apportées par la biodiversité et la nature aux populations sont notre patrimoine commun et forment le plus important 'filet de sécurité' pour la survie de l'humanité. Mais ce filet de sécurité a été étiré jusqu'à son point de rupture. La nature et la santé des écosystèmes dont nous dépendons décline globalement à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine - et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier. Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier ».

Source : rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques ([IPBES](#))

Les décennies à venir impliquent des changements profonds et systémiques et nous avons associé à chaque pilier (E, S, G) un thème phare.

Au regard des derniers rapports sur l'état de la biodiversité et consciente de l'impact de l'immobilier sur son environnement, la SCPI Transitions Europe a choisi de mettre à l'honneur cette thématique, dont toutes les autres dépendent. A ce titre, le pilier Environnement a été pondéré à 50%. Le pilier Social mettra l'accent sur les mobilités alternatives et le pilier Gouvernance sur l'adaptation des actifs face aux risques physiques liés au changement climatique et sont respectivement pondérés à 20% et 30%.

a. Maintenir et renforcer le potentiel écologique des sites

La SCPI Transitions Europe entend maintenir et renforcer le potentiel écologique de ses actifs en déployant, sur 50% des sites (en valeur) disposant d'un espace vert, un plan d'amélioration de la biodiversité (CBSH¹ à l'appui) :

- En commanditant auprès d'écologues des études et des plans de gestion pour les actifs dotés d'espaces verts afin de mesurer l'état initial, de mettre en place des mesures pertinentes et en phase avec l'écosystème dans lequel s'inscrit l'actif ;
- En suivant l'évolution du potentiel écologique dans le temps ;
- En mesurant le coefficient de biotope surfacique harmonisé, après projet.

Afin d'endiguer l'érosion de la biodiversité, la stratégie inclut des actions qui ont des impacts indirects sur cette dernière, comme les émissions de GES, le déploiement des énergies renouvelables (ENR) et la préservation de l'eau :

- Evaluer le recours aux énergies fossiles pour en limiter la dépendance et réduire nos émissions de GES ;
- Soutenir le déploiement des énergies renouvelables à travers des contrats d'approvisionnement certifiés en ENR et en mesurant le coefficient de biotope surfacique harmonisé, après projet ;
- Préserver l'eau en étudiant la possibilité de récupérer les eaux de pluies.

b. Favoriser les mobilités alternatives à la voiture thermique

La stratégie vise également à encourager une mobilité décarbonée sur plus de 50% des actifs (en valeur) :

- En installant des bornes de recharges électriques sur plus de 5% des places de stationnements grand public et employés ;
- En installant des abris à vélo couverts et sécurisés ;
- En favorisant des actifs à proximité des transports en commun (minimum 3 stations dans un rayon de 500m).

La conviction d'Arkéa REIM est que les actifs immobiliers étant au cœur de l'activité économique, ils sont un levier important pour favoriser le développement des mobilités douces et ainsi limiter l'impact carbone des transports vers le lieu de destination.

c. Renforcer la résilience des actifs au changement climatique

Enfin, Transitions Europe place la résilience climatique au cœur de sa démarche, en analysant l'exposition de l'ensemble du patrimoine aux risques physiques liés au

¹ Le Coefficient Biotope Surfacique harmonisé (CBSH), avec des résultats compris entre 0 et 1, permet de comparer l'évolution du potentiel biodiversité avant et après projet. Le CBSH prend en compte les surfaces végétalisées en fonction de l'épaisseur de leur substrat et de la combinaison de strates végétalisées qu'il supporte.

changement climatique et en prévoyant, d'ici 2030, des études d'adaptation systématique pour les actifs présentant un risque avéré :

- En mettant en oeuvre des travaux d'adaptation aux risques avérés identifiés par l'analyse initiale ;
- Et en particulier en mettant en place des actions de lutte contre les vagues et îlots de chaleur.

Loin d'être une contrainte que s'impose Transitions Europe dans sa gestion immobilière, l'intégration de ces facteurs, la mesure de la performance ESG et la rigueur du suivi, participent à une démarche professionnelle vertueuse visant à préserver la fonctionnalité, l'utilité et donc, la valeur de son patrimoine sur le moyen et le long terme. En effet, cette démarche extra-financière est un outil et un atout, qui permet, en connaissant dans le détail des actifs gérés, de se préparer le mieux possible aux évolutions futures du marché, du secteur, de la société et de la réglementation.

2.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des actifs immobiliers formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

La grille d'analyse ESG a été coconstruite avec l'aide de la société Onata, filiale d'Arkéa Real Estate (elle-même société sœur d'Arkéa REIM), spécialiste de l'immobilier responsable et de la finance durable.

Les données sont collectées sur chaque actif par l'intermédiaire des Asset Managers et des Property Managers de chaque actif. L'équipe de gestion se charge de valider et de vérifier la complétude des données collectées.

En phase d'acquisition, l'Investment Manager s'assure de collecter l'ensemble des données nécessaires afin de pouvoir présenter une grille d'analyse exhaustive lors du passage en comité immobilier d'Arkéa REIM. Des partenaires externes pourront être utilisés pour collecter les données, les fiabiliser et les centraliser.

2.3 Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

Arkéa REIM a mis au point une grille d'analyse ESG regroupant 42 critères permettant de noter de 0 à 100 chaque actif.

L'ensemble des catégories retenues sont les suivantes :

% du pilier dans la note ESG	Pilier	Catégorie	% par catégorie dans le pilier
50%	E	Energie	19%
		Carbone	21%
		Plan de décarbonation	16%
		Performance eau	6%
		Biodiversité	20%
		Plan d'amélioration de la biodiversité	18%
20%	S	Connexion du bâtiment à son territoire	60%
		Services	22%
		Accessibilité	15%
		Connectivité	3%
30%	G	Risques physiques	50%
		Relations entre parties prenantes	48%
		Règlementation durable	2%

2.4 Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ?

La grille d'analyse ESG intègre les critères liés aux dérèglements climatiques suivants :

- Suivi des consommations énergétiques et émissions carbone réelles tous fluides et tous usages ;
- Mesure des performances en les comparant aux objectifs fixés par l'accord de Paris, en passant par l'outil CRREM ;
- Identification de certifications environnementales pour les immeubles ;
- Pilotage de la source de chauffage principal afin de sortir des énergies fossiles et installés des équipements toujours plus efficaces ;
- Valorisation des immeubles alimentés par un fournisseur d'ENR présentant un contrat garanti d'origine ;
- Présence de dispositifs hydro-économiques ;
- Gestion de l'exposition aux risques physiques liés au changement climatique et déploiement de mesures d'adaptation adéquates.

2.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des actifs immobiliers (construction, échelle d'évaluation...) ?

La méthodologie d'analyse repose sur la notation de l'ensemble des actifs à travers une grille d'évaluation ESG. Cette grille, élaborée par l'ensemble des équipes d'Arkéa REIM, intègre 42 critères répartis selon les piliers E (Environnement) 20 critères, S (Social) 8 critères et G (Gouvernance) 14 critères. Cette grille a été créée en respectant les exigences du référentiel du label ISR notamment en ce qui concerne les pondérations respectives de chaque pilier. Ainsi la pondération du pilier E est de 50%, celle du pilier S est de 20% et celle du pilier G de 30%. Les critères ont été choisis en fonction des objectifs ISR de la SPCI Transitions Europe.

Arkéa REIM a défini une échelle de notation pour ces critères. Chaque critère est évalué selon un ou plusieurs choix de réponse. Chaque critère est assorti d'une note, calculée selon :

- Les publications, études, référentiels, benchmarks sectoriels d'organismes reconnus dans le milieu tels que l'Observatoire de l'Immobilier Durable, l'ASPIM, Deepki, pour calculer par exemple la performance énergétique des actifs ; ou à défaut, selon un benchmark interne de données.
- Le niveau de dépassement d'un objectif de performance par rapport à un seuil minimum identifié comme la norme
- L'importance accordée au critère vis-à-vis de la stratégie ESG du fonds.

Ces critères permettent de mesurer de façon quantifiable l'impact extra-financier de l'actif sur des thématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance.

Chaque actif est ainsi noté de 0 à 100. Une note seuil de **50/100** a été définie, en analysant un actif représentatif de l'univers d'investissement de la SCPI Transitions Europe; chaque évaluation de critère ayant été justifiée par un benchmark externe lorsqu'il est disponible.

Après leur passage en comité immobilier, les actifs font l'objet en phase de due diligence, d'une notation ESG complète. En cas d'acquisition, deux situations se présentent :

- Les actifs dont la note dépasse la note ESG seuil du fonds intègrent la catégorie « Best in Class », Arkéa REIM s'attachant alors à maintenir, a minima, leur note ;
- Les actifs dont la note est inférieure à la note ESG seuil intègrent la catégorie « Best in Progress », à condition qu'un plan d'action triennale permette d'envisager une amélioration d'au moins 20 points.

À défaut de perspectives d'amélioration suffisantes, l'actif n'est pas retenu. Grâce à cette méthodologie, la grille ESG permet de prendre en compte les spécificités propres aux différentes typologies d'actifs, en cohérence avec la stratégie diversifiée de la SCPI Transitions Europe.

2.6 À quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des actifs immobiliers ?

L'évaluation ESG des actifs immobiliers est révisée tout au long du processus de gestion. L'équipe de gestion s'assure que la notation de chaque actif est révisée au moins une fois par an.

La méthodologie ESG est, elle aussi, révisée annuellement par le comité ISR. Également, les benchmarks de place (indicateurs sur les consommations d'énergie, les émissions de GES...) sont mis à jour annuellement.

III. PROCESSUS DE GESTION

3.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'intégralité des actifs fait l'objet d'une analyse ESG à l'aide d'une grille d'analyse spécifique élaborée en conformité avec les objectifs ESG du véhicule et disposant de 42 critères.

3.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Une part majoritaire des indicateurs du pilier « Environnement » de la grille d'analyse ESG vise à mesurer et donc à améliorer l'impact de l'actif sur le dérèglement climatique.

Dans le cadre de l'analyse ESG réalisée lors de l'acquisition d'un actif, l'exposition aux risques physiques liés au changement climatique est mesurée un plan d'adaptation adéquat est intégré dans le business plan initial de l'actif.

3.3 Comment sont pris en compte les actifs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG ?

Par construction l'intégralité des actifs détenus par Transitions Europe fait l'objet d'une analyse ESG.

3.4 Le process d'évaluation ESG et / ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le processus de gestion n'a pas changé durant les douze derniers mois.

3.5 Le fonds contribue-t-il au développement de l'économie sociale et solidaire (cf. article L. 3332-17-1 du code du travail) ?

La SCPI Transitions Europe ne contribue pas au développement de l'économie sociale et solidaire au sens de l'article L. 3332-17-1 du code du travail.

3.6 Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

La SCPI Transitions Europe n'investit pas dans des OPC.

IV. CONTROLES ESG

4.1 Quels sont les contrôles internes et/ou externes mis en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie ESG de Transitions Europe est pleinement intégré au plan de contrôle global annuel d'Arkéa REIM. Il est organisé en trois lignes de défense :

- Le **1er niveau** de contrôle est réalisé par les équipes opérationnelles,
- Le **2ème niveau** de contrôle est placé sous la responsabilité du RCCI, en charge de la conformité et du contrôle interne des activités de la société de gestion de portefeuille (SGP),
- Le **3ème niveau** de contrôle (audit) est du ressort du Département de Contrôle périodique du Crédit Mutuel Arkéa.

La labellisation ISR de la SCPI implique également un audit de suivi annuel et un audit de renouvellement tous les trois ans par un auditeur indépendant.

V. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

5.1 Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

L'évaluation en matière ESG de Transitions Europe se décline de la manière suivante :

1. Analyse ESG systématique des actifs lors de la phase d'acquisition grâce à une grille intégrant 42 critères spécifiques ;
2. Mise en place et suivi des plans d'action visant à l'amélioration de la performance ESG des actifs ;
3. Suivi annuel des indicateurs ESG relatif à l'ensemble du patrimoine afin de mesurer l'impact des mesures mises en œuvre et de l'évolution de l'impact ESG de la SCPI.

5.2 Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

La performance ESG des actifs détenus par Transitions Europe est mesurée grâce à 8 indicateurs détaillés ci-dessous. Ils ont été choisis pour rendre compte de la stratégie ISR du véhicule.

Piliers	Thématiques	Indicateurs de reportings *
E	Energie	Consommations énergétiques réelles (kWh/ m ² / an) moyennes Tous fluides, tous usages, parties communes et privatives
	Carbone	Émissions carbone réelles (kgeqCO ₂ /m ² / an) moyennes Tous fluides, tous usages, parties communes et privatives
	Biodiversité	Coefficient de Biotope surfacique (%) moyen (pondéré par la valeur)
	Energies Renouvelables	Part des actifs (en valeur) disposant d'un contrat d'énergie verte certifié, a minima sur les parties communes
S	Mobilité	Part des actifs (en valeur) offrant une option de mobilité décarbonée
G	Chaîne d'approvisionnement	Part des contrats PM (en nombre) incluant une clause ESG
	Parties Prenantes	Part des locataires (en nombre) sensibilisés aux écogestes, appliqués aux spécificités de chaque actif
	Résilience climatique	Part des actifs (en valeur) couverts par un outil d'analyse d'exposition aux risques physiques liés au changement climatique

*la Société de Gestion fournira ses meilleurs efforts pour calculer ses indicateurs sur une couverture > 90%. En fonction des complexités terrain, la couverture des indicateurs de reportings énergie et carbone pourrait être inférieure.

5.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Arkéa REIM a pour objectif une politique de communication ouverte et transparente. Ainsi les investisseurs seront informés de la gestion ISR de Transitions Europe par l'intermédiaire de plusieurs supports :

- Page internet dédiée au fonds (https://www.arkea-reim.com/immobilier/pa_89367/scpi-transitions-europe)
- Reporting trimestriel lié à la performance financière et extra financière du véhicule
- Documents réglementaires et statutaires mis à disposition sur le site internet et sur demande (<https://www.arkea-reim.com/>)
- Communication spécifique liée au label ISR après son obtention

5.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes clés du fonds ?

La politique d'engagement vis-à-vis des parties prenantes est publié sur le site internet d'Arkéa REIM (https://www.arkea-reim.com/upload/docs/application/pdf/2022-12/scpi_transitions_europe_-_politique_d_engagement_parties_prenantes_areim.pdf).